Prison avec sursis requise pour des protestataires anti-Hollande

14/10/2014 à 0h19



Le parquet a requis lundi à Paris des peines de prison avec sursis contre trois militants poursuivis après des incidents au passage du président de la République lors de la cérémonie du 11 novembre 2013 sur les Champs-Elysées et pour avoir déployé le 30 novembre suivant au Trocadéro une banderole « Hollande-démission.fr ». Ils comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Paris pour « *organisation d'une manifestation non-déclarée* ».

David Van Hemelryck, 34 ans, considéré comme un leader du Printemps français, émanation radicale des opposants au mariage homosexuel, ce qu'il conteste, était poursuivi pour les deux faits, tandis que deux autres jeunes gens, Hervé Legros et Elie Chabot, l'étaient pour la seule action du Trocadéro.

Pour le 11 novembre, David Van Hemelryck a expliqué avoir projeté de retrouver « *trois ou quatre* » amis aux Champs-Elysées. Mais ils lui disent par textos « *qu'ils ont été interpellés* » et lui-même, identifié par des policiers comme « *opposant connu* » se retrouve refoulé vers une rue où des

gendarmes « *encagent* » les protestataires.

Celui qui se décrit comme «opposant à plein temps» ne nie pas avoir crié des slogans, mais réfute toute organisation préalable. (…) Soixante-treize personnes avaient été interpellées lors de ces incidents marqués par des accrochages avec les forces de l'ordre, puis 69 avaient été relâchées et quatre placées en garde à vue, dont David Van Hemelryck. La procureure, estimant que « *le rendez-vous est effectif* », a requis deux mois de prison avec sursis et 3.000 euros d'amende.

(…) La défense a de son côté plaidé la relaxe, arguant que «le parquet confond organisation et participation». Si les actions étaient certainement prévues, «ça n'est pas parce qu'ils sont là qu'ils ont organisé», a assuré Me Paul Yon. Et de souligner que «quand Greenpeace ou les anti-OGM déploient des banderoles, ils ne sont pas poursuivis pour manifestation illégale». Décision le 1er décembre.

(…) Le Parisien